

Les états financiers du

# **RÉGIME FAMILIAL D'ÉPARGNE-ÉTUDES POUR UN SEUL ÉTUDIANT**

Régime d'épargne-études offert par la Fondation Embark étudiant

États financiers semestriels non audités

Semestre clos le 30 juin 2024

# RÉGIME FAMILIAL D'ÉPARGNE-ÉTUDES POUR UN SEUL ÉTUDIANT

États de la situation financière

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023

(tous les montants sont en dollars canadiens)

	30 juin 2024 (non audité)	31 décembre 2023 (audité)
<b>Actif</b>		
<b>Actif courant</b>		
Trésorerie	59 446 731 \$	22 483 022 \$
Montants à recevoir de la Fondation (note 8)	45 543 146	7 844 874
Placements (note 5)	5 691 876 752	5 632 206 498
Subventions gouvernementales à recevoir	2 924 056	4 175 380
Intérêts et dividendes à recevoir	21 106 359	29 026 016
<b>Actif total</b>	<b>5 820 897 044 \$</b>	<b>5 695 735 790 \$</b>
<b>Passif</b>		
<b>Passif courant</b>		
Dettes d'exploitation et autres passifs (notes 7 et 8)	19 708 464	21 305 908
<b>Passif total</b>	<b>19 708 464 \$</b>	<b>21 305 908 \$</b>
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires (note 6)</b>	<b>5 801 188 580 \$</b>	<b>5 674 429 882 \$</b>

Approuvé par le conseil d'administration de la Fondation Embark étudiant

Alice Keung, administratrice

Andrea Bolger, administratrice

*Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.*

## RÉGIME FAMILIAL D'ÉPARGNE-ÉTUDES POUR UN SEUL ÉTUDIANT

États du résultat global

Semestres clos les 30 juin 2024 et 30 juin 2023

(tous les montants sont en dollars canadiens)

	30 juin 2024	30 juin 2023
	(non audité)	(non audité)
<b>Revenus</b>		
Revenus d'intérêts	85 247 187 \$	58 218 576 \$
Revenus de dividendes	13 900 306	22 528 825
Autres variations de la juste valeur des placements :		
Pertes nettes réalisées sur les placements	414 542 600	(32 770 323)
Variation nette des (pertes) gains latents sur les placements	(181 759 705)	285 703 741
<b>Total des revenus (pertes) (montant net)</b>	<b>331 930 388 \$</b>	<b>333 680 819 \$</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	30 784 881	30 627 866
Frais du comité d'examen indépendant	56 679	8 341
Coûts de transaction	677 723	139 443
<b>Total des charges</b>	<b>31 519 283 \$</b>	<b>30 775 650 \$</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires</b>	<b>300 411 105 \$</b>	<b>302 905 169 \$</b>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

## RÉGIME FAMILIAL D'ÉPARGNE-ÉTUDES POUR UN SEUL ÉTUDIANT

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

Semestres clos les 30 juin 2024 et 30 juin 2023

(tous les montants sont en dollars canadiens)

	30 juin 2024	30 juin 2023
	(non audité)	(non audité)
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à l'ouverture de la période</b>	<b>5 674 429 882 \$</b>	<b>5 527 679 649 \$</b>
Cotisations des souscripteurs (note 6)		
Cotisations	86 984 686	102 175 077
Remboursement de cotisations et sorties de fonds par transfert	(115 433 095)	(99 007 256)
	<b>(28 448 409) \$</b>	<b>3 167 821 \$</b>
Subventions gouvernementales (note 6)		
Cotisations gouvernementales	18 042 273	24 643 799
Remboursements de subventions gouvernementales	(4 601 443)	(3 308 049)
Subventions gouvernementales, (sortants) entrants	(8 695 549)	(5 542 627)
Versements des subventions gouvernementales aux bénéficiaires	(34 907 008)	(35 704 720)
Subventions gouvernementales provenant des régimes résiliés (note 3)	—	—
	<b>(30 161 727) \$</b>	<b>(19 911 597) \$</b>
Revenu accumulé (note 6)		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	300 411 105	302 905 169
Paiements d'aide aux études	(73 236 235)	(68 637 038)
Versements de revenus tirés de subventions gouvernementales aux bénéficiaires	(25 188 638)	(20 417 054)
Versements de revenus tirés de subventions gouvernementales aux établissements d'enseignement	(855 797)	(260 445)
Transferts (sortants) entrants, montant net	(15 761 601)	(7 789 746)
	<b>185 368 834 \$</b>	<b>205 800 886 \$</b>
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à la clôture de la période</b>	<b>5 801 188 580 \$</b>	<b>5 716 736 759 \$</b>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

# RÉGIME FAMILIAL D'ÉPARGNE-ÉTUDES POUR UN SEUL ÉTUDIANT

Tableaux des flux de trésorerie

Semestres clos les 30 juin 2024 et 30 juin 2023

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Flux de trésorerie	30 juin 2024 (non audité)	30 juin 2023 (non audité)
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	300 411 105 \$	302 905 169 \$
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Montants à recevoir de la Fondation / (à payer à la Fondation)	(37 698 272)	13 036 043
(Gains) pertes nets réalisés sur les placements	(414 542 600)	32 770 323
Variation nette des (gains) pertes latents sur les placements	181 759 705	(285 703 741)
Amortissement des escomptes et des primes sur les obligations	(7 555 586)	(1 391 446)
Transfert de placements	(7 216 562 958)	(1 525 513 464)
Produit obtenu à la vente ou à l'échéance des placements	7 397 231 185	1 580 135 706
Intérêts et dividendes à recevoir	7 919 657	1 303 506
Dettes d'exploitation et autres passifs	(30 368)	(382 459)
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation</b>	<b>210 931 868 \$</b>	<b>117 159 637 \$</b>
<b>Activités de financement</b>		
Cotisations des souscripteurs	86 984 686	102 175 077
Remboursement de cotisations et sorties de fonds par transfert	(115 433 095)	(99 007 256)
Cotisations gouvernementales reçues	19 293 597	26 036 529
Remboursements de subventions gouvernementales	(4 601 443)	(3 308 049)
Subventions gouvernementales, (retraits) versements	(8 695 549)	(5 542 627)
Versements des subventions gouvernementales aux bénéficiaires	(34 907 008)	(35 704 720)
Versements de revenus aux bénéficiaires :		
Paiements d'aide aux études	(73 236 235)	(68 637 038)
Subventions gouvernementales	(25 188 638)	(20 417 054)
(Sorties) entrées de fonds par transfert	(15 761 601)	(7 789 746)
Versements des revenus tirés de subventions aux établissements d'enseignement	(2 422 873)	(260 445)
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement</b>	<b>(173 968 159) \$</b>	<b>(112 455 329) \$</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de la période</b>	<b>36 963 709</b>	<b>4 704 308</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture de la période</b>	<b>22 483 022</b>	<b>3 874 951</b>
<b>Trésorerie à la clôture de la période</b>	<b>59 446 731 \$</b>	<b>8 579 259 \$</b>
<b>Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Intérêts reçus*	80 300 977 \$	59 665 058 \$
Dividendes reçus*	19 210 587	20 994 403

\*Compris dans les activités d'exploitation

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

# RÉGIME FAMILIAL D'ÉPARGNE-ÉTUDES POUR UN SEUL ÉTUDIANT

Notes annexes

**Semestre clos le 30 juin 2024**

(tous les montants sont en dollars canadiens)

---

## 1 Renseignements généraux

Le Régime Familial d'épargne-études pour un seul étudiant (le « Régime ») a été établi par la Fondation Embark étudiant (la « Fondation ») comme instrument d'épargne pour les études postsecondaires d'une personne désignée (le « bénéficiaire »).

Le 27 février 2023, « La Première fondation du savoir » et « La Première financière du savoir inc. » ont déposé des statuts de modification afin de changer leur appellation pour « Fondation Embark étudiant » et « Embark étudiant corp. », respectivement.

La Fondation, commanditaire du Régime, est un organisme à but non lucratif constitué sans capital-actions le 19 février 1990 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Canada) et a poursuivi ses activités en vertu de la loi modifiée du 17 octobre 2011. La Fondation a retenu les services d'Embark étudiant corp., sa filiale en propriété exclusive, pour agir comme distributeur et gestionnaire de fonds de placement (« le gestionnaire ») et pour assurer l'administration générale du Régime. Embark étudiant corp. est constituée en vertu des lois du Canada. Le bureau principal du Régime est situé au 50 Burnhamthorpe Road West, Mississauga (Ontario) Canada.

Les souscripteurs du Régime y effectuent des dépôts périodiques. Sont déduits de ces dépôts les frais d'inscription, les primes d'assurance, les frais de dépôt et les frais de service facturés à chaque souscripteur. Le revenu tiré des cotisations des souscripteurs est détenu dans le compte de paiement d'aide aux études. À l'échéance, à la résiliation ou à l'annulation d'un régime, ces dépôts, moins les déductions, sont remboursés au souscripteur. Le revenu peut être versé en tout ou en partie au souscripteur sous forme de paiement de revenu accumulé. À l'ouverture d'un régime, le gestionnaire fera une demande de subventions gouvernementales au nom du souscripteur. Le revenu tiré des subventions gouvernementales est détenu dans le compte de revenu tiré des subventions.

La Fondation a cessé d'offrir le Régime le 31 décembre 2012.

Le 12 décembre 2023, les souscripteurs du Régime et du Régime PremFlex ont voté en faveur de la liquidation et du transfert de leurs actifs dans le Régime étudiant Embark ou le Régime conservateur de choix Embark de la façon décrite dans la circulaire d'information sur le vote datée du 20 septembre 2023. Aux termes du vote, les souscripteurs du Régime auront droit à une remise au titre des frais de gestion de 0,66 % à compter du 1<sup>er</sup> juillet jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2026. La Fondation Embark est également autorisée à modifier la convention de fiducie, comme elle le juge nécessaire, afin de permettre le transfert des actifs détenus au régime Embark approprié.

Le Régime investit dans des titres canadiens à revenu fixe, notamment des obligations des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux du Canada, des obligations de sociétés du Canada et des actions, y compris des fonds négociés en bourse (FNB), qui reproduisent le rendement d'un indice largement reconnu d'actions canadiennes ou américaines cotées au Canada ou aux États-Unis. Les actions ne peuvent pas constituer plus de 40 % de l'actif net du Régime. Cette stratégie de placement était en vigueur jusqu'à la transition au début de juin 2024, moment auquel les actifs ont été restructurés afin de refléter les régimes de destination Embark correspondants.

Les paiements d'aide aux études (PAE) sont constitués des subventions gouvernementales et des revenus gagnés sur les cotisations et les subventions gouvernementales (intérêts et autres revenus). Les cotisations ne sont pas comprises dans les PAE, mais sont plutôt remises au souscripteur à l'échéance, déduction faite des frais applicables. Pour se prévaloir de ses droits aux PAE, le bénéficiaire doit fournir à l'administrateur une preuve de son admissibilité à un programme d'études postsecondaires ainsi qu'une confirmation de son statut de résident. En cas de résiliation, le total des cotisations du souscripteur lui est remboursé et le revenu réalisé sur le dépôt du souscripteur lui est dû et payable à titre de paiement de revenu accumulé ou est payable à un établissement d'enseignement désigné. Les cotisations gouvernementales sont remises à l'organisme émetteur. Les revenus tirés de subventions provenant de conventions résiliées sont versés à un établissement d'enseignement admissible.

# RÉGIME FAMILIAL D'ÉPARGNE-ÉTUDES POUR UN SEUL ÉTUDIANT

Notes annexes

**Semestre clos le 30 juin 2024**

(tous les montants sont en dollars canadiens)

---

Le 12 juin 2024, le gestionnaire de transition (Northern Trust Corporation) a amorcé les opérations de transition visant à aligner les placements du Régime sur ceux du régime de destination correspondant (c'est-à-dire le Régime étudiant Embark ou le Régime conservateur de choix Embark). Pour déterminer le régime de destination de chaque souscripteur, les profils de risque des souscripteurs ont été utilisés afin de leur attribuer le régime qui cadre le mieux avec leur tolérance au risque. De plus, les deux régimes de destination utilisent une stratégie de placement à profil évolutif (dit *glide path*) selon laquelle la composition de l'actif sous-jacent varie en fonction de l'âge du bénéficiaire. Ainsi, les placements détenus par le Régime au 30 juin 2024 reflètent la composition finale des placements et des pondérations des régimes de destination correspondants.

La publication des états financiers a été autorisée par le comité d'audit, des finances et de gestion des risques du conseil d'administration de la Fondation le 29 août 2024.

## 2 Règles comptables

Les présents états financiers semestriels non audités ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité (IFRS) et à la Norme comptable internationale IAS 34, Information financière intermédiaire, publiées par l'International Accounting Standards Board. Le Régime a appliqué les méthodes comptables uniformément aux fins de la préparation de ses états financiers.

## 3 Résumé des méthodes comptables significatives

Le Régime a appliqué les méthodes comptables significatives décrites ci-après.

### Instruments financiers

Le Régime comptabilise un instrument financier lorsqu'il devient partie aux obligations contractuelles de l'instrument et il le décomptabilise lorsque le droit de recevoir les flux de trésorerie provenant de l'instrument est arrivé à expiration ou que le Régime a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'instrument, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les achats et les ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les placements du Régime sont classés à la JVRN, y compris les placements dans des actions, des FNB et des titres de créance. Tous les autres actifs et passifs financiers, notamment les intérêts à recevoir, les subventions gouvernementales à recevoir et les dettes d'exploitation et autres passifs sont évalués au coût amorti. L'obligation du Régime au titre de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires est présentée au montant des distributions, qui correspond à la valeur résiduelle des actifs du Régime, déduction faite de tous les passifs.

# RÉGIME FAMILIAL D'ÉPARGNE-ÉTUDES POUR UN SEUL ÉTUDIANT

Notes annexes

**Semestre clos le 30 juin 2024**

(tous les montants sont en dollars canadiens)

---

## **Évaluation de la juste valeur**

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture à la date de présentation de l'information financière. Pour les obligations, le Régime utilise les prix médians fournis par des services d'évaluation indépendants. Pour les actions et les FNB, le Régime utilise le dernier cours lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. La politique du Régime consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie des justes valeurs à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert. La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. L'utilisation de techniques d'évaluation pour les instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif exige que le gestionnaire formule des hypothèses fondées sur la conjoncture du marché à la date des états financiers. La modification de ces hypothèses en raison de changements dans la conjoncture du marché pourrait se répercuter sur la juste valeur des instruments financiers présentée.

## **Constatation des revenus, coûts de transaction et charges**

Les revenus d'intérêts aux fins de distribution tirés des placements en titres à revenu fixe et des placements à court terme représentent le taux d'intérêt nominal reçu par le Régime, selon la comptabilité d'exercice. Les intérêts à recevoir sont présentés séparément à l'état de la situation financière, en fonction des taux d'intérêt déclarés des instruments de créance. Les dividendes sont comptabilisés à titre de revenus à la date ex-dividende. Le coût des placements est déterminé selon la méthode du coût moyen. Le coût moyen comprend l'amortissement des primes et des escomptes sur les titres de créance du Régime. Les coûts de transaction représentent les commissions de courtage.

## **Devises**

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation du Régime.

## **Montants à recevoir de la Fondation / à payer à la Fondation**

Les montants à recevoir de la Fondation se composent de dépôts à vue auprès d'institutions financières.

La trésorerie, exception faite de l'encaisse détenue auprès du dépositaire, n'est pas détenue au nom du Régime. Ce dernier a conclu une entente intersociété sur la trésorerie selon laquelle la Fondation conserve un compte collectif de trésorerie pour les entités juridiques participantes. Chaque Régime a son propre grand livre et chaque opération est comptabilisée dans le grand livre auxiliaire approprié. Chaque Régime n'a accès qu'à sa quote-part de la trésorerie, déterminée conformément à l'entente intersociété sur la trésorerie.

## **Entrées/(sorties) de fonds par transfert**

Tout au long de la durée d'un contrat, les souscripteurs d'un autre Régime d'épargne-études d'Embark étudiant corp. ou ceux d'un régime offert par un autre organisme peuvent transférer leur contrat au Régime. Inversement, les souscripteurs du Régime peuvent transférer leur contrat à un autre Régime d'épargne-études d'Embark étudiant corp. ou à un régime d'un autre organisme. Les cotisations, les subventions gouvernementales et les transferts entrants ou sortants sont présentés à l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires.



# RÉGIME FAMILIAL D'ÉPARGNE-ÉTUDES POUR UN SEUL ÉTUDIANT

Notes annexes

**Semestre clos le 30 juin 2024**

(tous les montants sont en dollars canadiens)

---

## **Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires**

L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires comprend les cotisations des souscripteurs, les subventions gouvernementales ainsi que les revenus réalisés sur les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales. L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires est classé comme passif, car un souscripteur a la possibilité de résilier son régime n'importe quand avant l'échéance. En cas de résiliation avant l'échéance, le total des cotisations du souscripteur, déduction faite des frais applicables, lui est remboursé et le revenu réalisé sur les cotisations du souscripteur lui est dû et payable à titre de paiement de revenu accumulé ou est payable à un établissement d'enseignement désigné. Les subventions gouvernementales sont remboursées au gouvernement et le revenu réalisé sur celles-ci, auquel le souscripteur a renoncé, doit être versé à un établissement d'enseignement désigné. Voir la note 6 pour la répartition de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires.

Les cotisations des souscripteurs sont constituées des dépôts des souscripteurs, déduction faite de divers frais. Le gestionnaire déduit des dépôts des souscripteurs les frais de souscription applicables, notamment les frais d'inscription, les primes d'assurance et les frais de dépôt et les frais de service, et investit le montant net dans le Régime. Tout au long de la durée d'un contrat, les souscripteurs peuvent modifier le montant de leurs cotisations. Voir la note 6 pour la répartition de l'évolution des cotisations des souscripteurs.

Une prime couvrant l'assurance collective vie et invalidité totale est déduite de chaque dépôt des souscripteurs, à raison de 0,17 \$ par tranche de 10 \$. Les primes d'assurance sont versées à Sun Life, Compagnie d'Assurance-Vie, qui transfère 25 % des primes reçues au gestionnaire.

Les subventions gouvernementales représentent les cotisations des gouvernements fédéral et provinciaux. Elles sont comptabilisées lors de la réception d'une cotisation admissible à un régime enregistré d'épargne-études par un souscripteur du Régime.

Le revenu accumulé comprend l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires. Les paiements d'aide aux études et les versements de revenus tirés des subventions aux bénéficiaires et aux institutions financières désignées viennent réduire le revenu accumulé.

## **Impôt**

À l'heure actuelle, le revenu tiré des cotisations des souscripteurs n'est pas assujéti à l'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) avant l'échéance de leur régime. Les paiements d'aide aux études versés aux candidats admissibles, constitués des subventions gouvernementales et de la totalité du revenu accumulé, sont inclus dans le revenu de ceux-ci aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les montants déposés par les souscripteurs ne peuvent être déduits par ces derniers à des fins fiscales, et ils ne sont pas imposables lorsqu'ils sont remboursés aux souscripteurs ou à leurs candidats désignés.

Ce Régime n'est pas assujéti à l'impôt en vertu de l'article 146.1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

# RÉGIME FAMILIAL D'ÉPARGNE-ÉTUDES POUR UN SEUL ÉTUDIANT

Notes annexes

**Semestre clos le 30 juin 2024**

(tous les montants sont en dollars canadiens)

---

## **Investissements dans des entités structurées non consolidées**

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité, ou que les droits de vote ne concernent que des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Le Régime investit dans des FNB et des titres adossés à des créances présentés dans l'inventaire du portefeuille, et a établi que ces placements constituent des entités structurées non consolidées. Les placements du Régime dans des entités structurées non consolidées sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les FNB financent leurs activités en émettant des actions rachetables au gré du porteur qui donnent à ce dernier une participation proportionnelle dans la valeur liquidative du FNB. Les FNB sont domiciliés au Canada et inscrits à la cote d'une bourse de valeurs canadienne. Les titres adossés à des créances comprennent des obligations de la Fiducie du Canada pour l'habitation, qui sont garanties par, et payables sur, des emprunts hypothécaires immobiliers, et font l'objet d'un cautionnement par le gouvernement du Canada par l'intermédiaire de la SCHL (Société canadienne d'hypothèques et de logement). Ces placements sont présentés au poste « Placements » de l'état de la situation financière. L'exposition maximale du Régime au risque de perte lié à ces placements correspond à la juste valeur totale des placements.

## **Normes et interprétations nouvelles et révisées publiées, mais non encore en vigueur**

Le Régime a établi qu'il n'existe aucune norme IFRS de comptabilité publiée, mais non encore entrée en vigueur, qui aurait une incidence significative sur ses états financiers.

## **4 Estimations comptables et jugements critiques**

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des plus importants jugements et estimations comptables du Régime aux fins de la préparation des états financiers.

### **Statut d'entité d'investissement**

L'un des jugements importants posés lors de la préparation des états financiers du Régime a consisté à établir que le Régime répond à la définition d'entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10 *États financiers consolidés*. Le Régime a pour objectif d'investir les cotisations des souscripteurs de sorte à maximiser le rendement à long terme en vue d'obtenir un revenu de placement. La juste valeur est la principale mesure d'évaluation de la performance de la quasi-totalité des placements. Par conséquent, le Régime ne consolide pas ses participations dans des filiales, le cas échéant. Il les évalue plutôt à la juste valeur par le biais du résultat net, conformément à la norme comptable.

### **Classement et évaluation des instruments financiers**

Le classement et l'évaluation des instruments financiers détenus par le Régime exigent du gestionnaire qu'il pose des jugements importants afin de déterminer le classement le plus approprié conformément à l'IFRS 9. Le gestionnaire, après avoir évalué le modèle économique adopté par le Régime pour la gestion du portefeuille, ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels, a déterminé que les placements sont gérés à la juste valeur et que la juste valeur est utilisée pour évaluer la performance et prendre des décisions de placement. Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance du Régime sont constitués uniquement de capital et d'intérêts; toutefois, ces titres ne sont pas détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels ni à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et de vente. La perception des flux de trésorerie contractuels est simplement accessoire à l'atteinte de l'objectif du modèle économique du Régime. Tous les placements sont donc évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

# RÉGIME FAMILIAL D'ÉPARGNE-ÉTUDES POUR UN SEUL ÉTUDIANT

Notes annexes

**Semestre clos le 30 juin 2024**

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Les principaux éléments d'estimation, pour lesquels le gestionnaire a posé des jugements complexes ou subjectifs, comprennent la détermination de la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif. L'utilisation de techniques d'évaluation pour les instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif exige que le gestionnaire formule des hypothèses fondées sur la conjoncture du marché à la date des états financiers. La modification de ces hypothèses en raison de changements dans la conjoncture du marché pourrait se répercuter sur la juste valeur des instruments financiers présentée.

## 5 Risques liés aux instruments financiers

Les activités de placement du Régime l'exposent à divers risques liés aux instruments financiers, soit le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (qui comprend le risque de prix, le risque de change et le risque de taux d'intérêt). Le Régime n'effectue aucune transaction autrement qu'en dollars canadiens et n'est donc pas directement exposé à un risque de change significatif. Seuls ses investissements dans des actions américaines et des actions internationales par le biais des FNB non couverts sont directement exposés au risque de change. La méthode globale de gestion des risques du Régime comprend des directives, des objectifs et des restrictions en matière de placement visant à atténuer le risque par une répartition des placements entre différents secteurs, catégories d'échéances et émetteurs. Le Régime a recours aux services d'un gestionnaire de portefeuille tiers et veille à ce que les placements soient conformes aux directives de placement établies et à la réglementation en valeurs mobilières et en fiscalité applicable. La responsabilité et les pouvoirs de surveillance incombent au conseil d'administration de la Fondation et à son comité d'investissement. Il existe également un comité d'examen indépendant.

### Risque de crédit

Le Régime est exposé au risque de crédit, qui s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les fonds en caisse sont déposés auprès d'institutions financières. Le risque de crédit auquel le Régime est exposé découle en majeure partie de ses placements en titres de créance. La plupart des titres de créance détenus par le Régime sont émis ou garantis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales. Le Régime investit aussi dans des titres de créance de sociétés assortis d'une notation de catégorie investissement au moment de l'achat. Le Régime peut être aussi exposé indirectement au risque de crédit de par ses placements dans des FNB.

La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur. La valeur comptable de la trésorerie, des montants à recevoir et des titres de créance représente l'exposition maximale au risque de crédit au 30 juin 2024. Les notations proviennent des aperçus du FNB du gestionnaire de portefeuille tiers.

### Pourcentage des titres de créance (%)

Notation	30 juin 2024	31 décembre 2023
« AAA »	25,6 %	16,0 %
« AA »	17,1 %	6,5 %
« A »	26,9 %	50,8 %
« BBB »	30,4 %	26,7 %
<b>Total</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

# RÉGIME FAMILIAL D'ÉPARGNE-ÉTUDES POUR UN SEUL ÉTUDIANT

Notes annexes

**Semestre clos le 30 juin 2024**

(tous les montants sont en dollars canadiens)

---

## **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des obligations liées à des passifs financiers. Les soldes des cotisations des souscripteurs et des subventions gouvernementales présentent un risque pour le Régime, car les souscripteurs peuvent annuler ou résilier leurs contrats en tout temps, entraînant le versement immédiat de l'intégralité des soldes des comptes aux souscripteurs, aux établissements d'enseignement ou au gouvernement. Le Régime est également exposé au risque lié aux échéances de contrats et à ses obligations relatives aux comptes de revenu accumulé. Par conséquent, le Régime investit la majeure partie de son actif dans des placements qui se négocient sur un marché actif et qui peuvent être facilement vendus. Le Régime veille aussi à conserver de l'encaisse pour maintenir un niveau adéquat de liquidité.

## **Profil d'échéance**

Les PAE (revenu accumulé et cotisations gouvernementales) sont payés après que la documentation requise a été remise au gestionnaire. Le capital du souscripteur lui est restitué à l'échéance de la convention respective.

En cas d'annulation d'un contrat par un souscripteur, son capital et les cotisations gouvernementales correspondantes sont exigibles sur demande. Les subventions gouvernementales à payer au gouvernement sont présentées déduction faite des subventions gouvernementales à recevoir à l'état de la situation financière, le Régime ayant la capacité et l'intention de régler le montant net. Le revenu tiré du capital des souscripteurs et le montant net des subventions gouvernementales doit être versé immédiatement, soit au souscripteur, soit à un établissement d'enseignement admissible, selon le cas, et est comptabilisé dans les dettes d'exploitation et autres passifs à l'état de la situation financière.

Tous les autres passifs du Régime sont exigibles dans un délai de trois mois.

# RÉGIME FAMILIAL D'ÉPARGNE-ÉTUDES POUR UN SEUL ÉTUDIANT

Notes annexes

Semestre clos le 30 juin 2024

(tous les montants sont en dollars canadiens)

## Risque de concentration

Le tableau qui suit résume le risque de concentration du Régime, en pourcentage des placements, au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023.

Concentration	Pourcentage des placements (%) aux	
	30 juin 2024	31 décembre 2023
<b>Titres à revenu fixe</b>		
Titres de sociétés	40,0 %	36,0 %
Placements à court terme	14,6 %	3,3 %
Titres fédéraux	13,9 %	8,8 %
Titres provinciaux	8,8 %	13,3 %
Titres municipaux	0,5 %	0,2 %
<b>Total des titres à revenu fixe</b>	<b>77,8 %</b>	<b>61,6 %</b>
<b>Actions</b>		
Finance	4,7 %	4,4 %
Technologies de l'information	3,6 %	1,9 %
Industrie	2,7 %	1,6 %
Énergie	2,0 %	2,0 %
Soins de santé	1,9 %	0,0 %
Biens de consommation discrétionnaire	1,8 %	0,1 %
Matériaux	1,5 %	1,0 %
Biens de consommation de base	1,4 %	0,5 %
Services de communication	1,3 %	0,2 %
Services aux collectivités	0,8 %	0,5 %
Autres	0,4 %	0,0 %
Immobilier	0,1 %	0,1 %
FNB d'actions américaines	— %	26,1 %
<b>Total des actions</b>	<b>22,2 %</b>	<b>38,4 %</b>
<b>Total</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

## Risque de marché

Les placements du Régime sont exposés au risque de marché, qui est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours du marché. Suit une analyse de sensibilité qui montre l'effet qu'auraient eu, sur l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires, des changements raisonnablement possibles de la variable de risque pertinente à chaque date de clôture, le cas échéant. Dans les faits, les résultats réels pourraient être différents de ceux de cette analyse, et l'écart pourrait être significatif. Le risque de taux d'intérêt est géré au moyen d'une diversification des placements et fait l'objet d'une surveillance de la part du comité d'investissement.

# RÉGIME FAMILIAL D'ÉPARGNE-ÉTUDES POUR UN SEUL ÉTUDIANT

Notes annexes

Semestre clos le 30 juin 2024

(tous les montants sont en dollars canadiens)

## a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le Régime détient des titres assortis de taux d'intérêt fixes qui l'exposent au risque de taux d'intérêt sur la juste valeur. Au 30 juin 2024, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 25 points de base, en supposant un mouvement parallèle de la courbe des taux, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net du Régime aurait diminué ou augmenté d'environ 48,8 M\$ (environ 0,9 % du total du portefeuille) (49,2 M\$ au 31 décembre 2023, environ 0,9 % du total du portefeuille). Cette analyse a uniquement été appliquée aux titres à revenu fixe détenus par le Régime. Le risque de taux d'intérêt est géré au moyen d'une diversification des placements et fait l'objet d'une surveillance de la part du comité d'investissement.

Les tableaux qui suivent résument l'exposition du Régime au risque de taux d'intérêt au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, selon le terme à courir jusqu'à l'échéance.

<b>30 juin 2024</b>	<b>Moins d'un an</b>	<b>Un an à cinq ans</b>	<b>Plus de cinq ans</b>	<b>Total</b>
Placements à court terme				
Bons du Trésor	830 746 592 \$	— \$	— \$	830 746 592 \$
Titres garantis par un gouvernement				
Titres fédéraux	—	257 117 119	535 404 368	792 521 487
Titres provinciaux	—	211 807 326	287 738 255	499 545 581
Titres municipaux	—	11 869 889	16 125 133	27 995 022
Titres de sociétés	71 207 214	1 172 082 073	1 032 338 163	2 275 627 450
<b>Total</b>	<b>901 953 806 \$</b>	<b>1 652 876 407 \$</b>	<b>1 871 605 919 \$</b>	<b>4 426 436 132 \$</b>
<b>Pourcentage du total</b>	<b>20,4 %</b>	<b>37,3 %</b>	<b>42,3 %</b>	<b>100,0 %</b>

<b>31 décembre 2023</b>	<b>Moins d'un an</b>	<b>Un an à cinq ans</b>	<b>Plus de cinq ans</b>	<b>Total</b>
Placements à court terme				
Bons du Trésor	186 545 326 \$	— \$	— \$	186 545 326 \$
Titres garantis par un gouvernement				
Titres fédéraux	—	—	497 588 357	497 588 357
Titres provinciaux	—	—	751 221 693	751 221 693
Titres municipaux	—	—	9 468 635	9 468 635
Titres de sociétés	—	975 804 321	1 053 612 892	2 029 417 213
<b>Total</b>	<b>186 545 326 \$</b>	<b>975 804 321 \$</b>	<b>2 311 891 577 \$</b>	<b>3 474 241 224 \$</b>
<b>Pourcentage du total</b>	<b>5,4 %</b>	<b>28,1 %</b>	<b>66,5 %</b>	<b>100,0 %</b>

## b) Risque de change

Le Régime investit dans des FNB libellés en dollars canadiens. Les placements sous-jacents de ces FNB sont exposés au dollar américain et à d'autres devises internationales. Le Régime est exposé au risque de change, étant donné que les FNB ne sont pas couverts en dollars canadiens, et que la valeur fluctue en raison des variations des taux de change. Au 30 juin 2024, si le taux de change avait augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires aurait augmenté ou diminué d'environ 42,2 M\$ (73,5 M\$ au 31 décembre 2023).

# RÉGIME FAMILIAL D'ÉPARGNE-ÉTUDES POUR UN SEUL ÉTUDIANT

Notes annexes

**Semestre clos le 30 juin 2024**

(tous les montants sont en dollars canadiens)

---

## c) Autre risque de prix

Le Régime est exposé à l'autre risque de prix, qui est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent du fait des variations des prix du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier ou à son émetteur ou encore par des facteurs touchant tous les instruments financiers similaires qui sont négociés sur le marché. Les instruments financiers détenus par le Régime sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes entourant leurs cours futurs. Les cours de ces instruments varient principalement selon les fluctuations des taux d'intérêt, le risque de crédit, le taux de chômage en Amérique du Nord, les conditions économiques générales, le prix des produits de base et les bénéfices des sociétés. Le risque maximum associé aux instruments financiers détenus par le Régime correspond à leur juste valeur. Le Régime gère ce risque en diversifiant ses placements selon les paramètres de la stratégie de placement. Au 30 juin 2024, si les placements dans des actions et des FNB avaient augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires aurait augmenté ou diminué d'environ 284,6 M\$ (107,9 M\$ au 31 décembre 2023).

## Gestion du risque lié au capital

Le capital du Régime est représenté par l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires. Le capital du Régime peut varier d'un jour à l'autre puisque le Régime est continuellement assujéti à des cotisations et à des résiliations. Par ailleurs, les PAE et les paiements à l'échéance ont lieu à des moments précis de l'année. Le Régime n'est assujéti à aucune règle en matière de capital qui lui est imposée de l'extérieur. Dans sa gestion du risque lié au capital, le Régime vise à sauvegarder les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales reçues et à générer des revenus sur ces montants afin de verser des PAE aux bénéficiaires admissibles. Le Régime s'efforce d'investir les cotisations des souscripteurs, les subventions gouvernementales reçues et les revenus réalisés dans des placements appropriés tout en maintenant des liquidités suffisantes pour acquitter les paiements à l'échéance, les PAE, les résiliations et les dépenses conformément à ses objectifs de placement et à ses politiques de gestion du risque décrits plus haut. La politique du Régime en matière de gestion de capital consiste :

- à surveiller le niveau quotidien des cotisations et des résiliations de contrats des souscripteurs par rapport aux actifs liquides et à ajuster en conséquence les montants investis;
- à surveiller le niveau des paiements à l'échéance et des PAE à venir selon les échéances, les demandes d'étudiants reçues et l'historique des taux d'admissibilité au paiement des bénéficiaires, puis à ajuster en conséquence le portefeuille de placements;
- à investir dans des titres négociés sur un marché actif et pouvant être facilement vendus.

La stratégie générale de gestion du risque lié au capital n'a fait l'objet d'aucun changement au cours de la période.

# RÉGIME FAMILIAL D'ÉPARGNE-ÉTUDES POUR UN SEUL ÉTUDIANT

Notes annexes

**Semestre clos le 30 juin 2024**

(tous les montants sont en dollars canadiens)

## Évaluation de la juste valeur

Le Régime classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas, les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

- Niveau 1 Prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;
- Niveau 2 Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;
- Niveau 3 Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'évaluation est classée au niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur. Le tableau qui suit illustre le classement des actifs et des passifs du Régime évalués à la juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023.

<b>30 juin 2024</b>	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>	<b>Total</b>
Placements à court terme	830 746 592 \$	— \$	— \$	830 746 592 \$
Titres garantis par un gouvernement				
Titres fédéraux	792 521 487	—	—	792 521 487
Titres provinciaux	499 545 581	—	—	499 545 581
Titres municipaux	27 995 022	—	—	27 995 022
Titres de créance de sociétés	2 275 627 450	—	—	2 275 627 450
Actions et FNB	1 265 440 620	—	—	1 265 440 620
<b>Placements à la juste valeur</b>	<b>5 691 876 752 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>5 691 876 752 \$</b>

<b>31 décembre 2023</b>	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>	<b>Total</b>
Placements à court terme	— \$	186 545 326 \$	— \$	186 545 326 \$
Titres garantis par un gouvernement				
Titres fédéraux	—	497 588 357	—	497 588 357
Titres provinciaux	—	751 221 693	—	751 221 693
Titres municipaux	—	9 468 635	—	9 468 635
Titres de créance de sociétés	—	2 029 417 213	—	2 029 417 213
Actions et FNB	2 157 965 274	—	—	2 157 965 274
<b>Placements à la juste valeur</b>	<b>2 157 965 274 \$</b>	<b>3 474 241 224 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>5 632 206 498 \$</b>

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes. La valeur comptable des subventions gouvernementales à recevoir, des intérêts et dividendes à recevoir et des dettes d'exploitation et autres passifs avoisine leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces éléments. Les transferts qui ont eu lieu entre les niveaux au cours de la période close le 30 juin 2024 découlent des opérations de transition décrites à la note 1.



## RÉGIME FAMILIAL D'ÉPARGNE-ÉTUDES POUR UN SEUL ÉTUDIANT

Notes annexes

**Semestre clos le 30 juin 2024**

(tous les montants sont en dollars canadiens)

### Placements dans des entités structurées non consolidées

	Pays d'établissement et principal lieu des activités	% de la participation dans l'actif du fonds sous-jacent	Nombre d'actions du fonds sous-jacent détenues par le Régime
<b>Fonds sous-jacent au 30 juin 2024</b>			
FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme	Canada	61,20 %	54 899 404
FINB BMO obligations de sociétés à court terme	Canada	37,81 %	69 897 360
FNB BMO Fonds du marché monétaire FNB séries	Canada	35,62 %	16 627 620
FINB BMO obligations fédérales à moyen terme	Canada	29,18 %	13 046 841
FINB BMO titres adossés à des créances hypothécaires canadiens	Canada	16,61 %	2 460 757
FINB BMO obligations totales	Canada	16,25 %	111 160 170
FINB BMO MSCI Canada ESG Leaders	Canada	11,69 %	355 260
FNB BMO américain de dividendes	Canada	11,13 %	1 423 009
FINB BMO MSCI USA ESG Leaders	Canada	9,43 %	272 000
FNB BMO canadien de dividendes	Canada	5,01 %	2 526 652
FINB BMO S&P TSX composé plafonné	Canada	4,47 %	12 289 922
FINB BMO MSCI EAFE	Canada	4,18 %	15 235 540
FNB BMO obligations à très court terme	Canada	3,38 %	1 484 557
FINB BMO S&P 500	Canada	2,86 %	5 217 605
<b>Fonds sous-jacent au 31 décembre 2023</b>			
FINB BMO MSCI USA ESG Leaders	Canada	83,65 %	32 821 930

## RÉGIME FAMILIAL D'ÉPARGNE-ÉTUDES POUR UN SEUL ÉTUDIANT

Notes annexes

Semestre clos le 30 juin 2024

(tous les montants sont en dollars canadiens)

### 6 Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires se présente comme suit :

	30 juin 2024	31 décembre 2023
Cotisations des souscripteurs, moins les remboursements	2 871 872 817 \$	2 900 321 226 \$
Subventions gouvernementales	1 016 169 717	1 046 331 446
Revenu accumulé		
Compte de paiement d'aide aux études	1 389 865 502	1 280 447 396
Revenu tiré des subventions gouvernementales	523 280 544	447 329 814
<b>Solde à la clôture de la période</b>	<b>5 801 188 580 \$</b>	<b>5 674 429 882 \$</b>

Une portion des soldes ci-dessus est liée à des ententes arrivées à échéance et pourrait être retirée à tout moment.

Le tableau suivant présente l'évolution des cotisations des souscripteurs au Régime.

	Période close le 30 juin 2024	Période close le 30 juin 2023
Cotisations des souscripteurs et entrées de fonds par transfert	88 591 201 \$	104 327 688 \$
Primes d'assurance déduites	(1 012 654)	(1 198 083)
Frais d'inscription déduits	(16 739)	(12 723)
Remboursement de cotisations	(115 433 095)	(99 007 256)
Frais de dépôt et frais de service déduits	(577 122)	(941 805)
<b>(Diminution) augmentation nette des cotisations des souscripteurs</b>	<b>(28 448 409) \$</b>	<b>3 167 821 \$</b>
Solde à l'ouverture de la période	2 900 321 226	3 050 529 138
<b>Solde à la clôture de la période</b>	<b>2 871 872 817 \$</b>	<b>3 053 696 959 \$</b>

### 7 Dettes d'exploitation et autres passifs

Les dettes d'exploitation et autres passifs comprennent 5 820 864 \$ (6 150 731 \$ au 31 décembre 2023) à payer aux souscripteurs pour des chèques périmés dont ils n'ont pas demandé le remplacement. Les dettes d'exploitation et autres passifs comprennent également 7 571 835 \$ (9 336 940 \$ au 31 décembre 2023) en revenus tirés de subventions provenant des contrats résiliés auxquels les souscripteurs ont renoncé, qui sont transférés à la Fondation et versés annuellement, à titre de don, à un établissement d'enseignement désigné, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

# RÉGIME FAMILIAL D'ÉPARGNE-ÉTUDES POUR UN SEUL ÉTUDIANT

Notes annexes

**Semestre clos le 30 juin 2024**

(tous les montants sont en dollars canadiens)

---

## 8 Opérations avec des parties liées

La Fondation est le commanditaire du Régime. Le gestionnaire s'occupe de l'administration générale du Régime au nom de la Fondation, notamment des services de traitement et de centres d'appels relativement aux nouveaux contrats, aux paiements, aux subventions gouvernementales, aux modifications aux régimes, aux résiliations, aux échéances et aux PAE et des fonctions administratives, comme la comptabilité, les rapports, la conformité, les affaires juridiques et les ressources humaines. Le gestionnaire a le droit de recevoir du Régime des frais de gestion annuels correspondant au plus à 0,99 % par année, plus les taxes applicables, de la valeur de marché de l'actif total du Régime, lesquels sont déduits de l'actif du Régime avant le calcul du revenu à répartir entre les clients. Les frais de gestion facturés pour la période close le 30 juin 2024 se sont élevés à 30 784 881 \$ (30 627 866 \$ au 30 juin 2023), soit 0,99 % de l'actif net du Régime (0,99 % au 30 juin 2023), plus les taxes applicables.

Les dettes d'exploitation et autres passifs comprennent un montant de 5 949 047 \$ (5 727 687 \$ au 31 décembre 2023) à payer au gestionnaire relativement aux frais de gestion, TVH comprise, et aux frais de souscription perçus par le Régime au nom du gestionnaire.

Le Régime verse également une rémunération aux membres du comité d'examen indépendant. Cette rémunération est présentée au poste « Frais du comité d'examen indépendant » de l'état du résultat global.

Le Régime a conclu une entente intersociétés sur la trésorerie selon laquelle la Fondation conserve un compte collectif de trésorerie pour les Régimes, lequel représentait un montant à recevoir de la Fondation de 45 543 146 \$ au 30 juin 2024 (7 844 874 \$ au 31 décembre 2023).

## 9 Événements postérieurs à la date de clôture

Comme il est décrit à la note 1, le 12 décembre 2023, les souscripteurs du Régime et du Régime PremFlex ont voté en faveur de la liquidation et du transfert de leurs actifs dans le Régime étudiant Embark ou le Régime conservateur de choix Embark de la façon décrite dans la circulaire d'information sur le vote datée du 20 septembre 2023. Le transfert de tous les actifs, la résiliation des contrats relatifs aux régimes d'épargne-études et la création des conventions d'aide aux études par la Fondation ont été achevés le 2 juillet 2024.

Le transfert des actifs du Régime vers le Régime étudiant Embark et le Régime conservateur de choix Embark totalisant 5 802 091 357 \$ se répartit comme suit :

Dépôts des souscripteurs	2 871 872 817 \$
Subventions gouvernementales	1 016 169 717
Revenu accumulé	1 912 918 476
<b>Total des actifs transférés</b>	<b>5 800 961 010 \$</b>

Concernant le transfert de l'actif net du Régime vers le Régime étudiant Embark et le Régime conservateur de choix Embark :

- les actifs ont été transférés à leur juste valeur;
- les composantes du capital et du revenu des souscripteurs du Régime qui ont été transférés au Régime comprennent les cotisations des souscripteurs, les subventions gouvernementales et le revenu accumulé associés au Régime.

## RÉGIME FAMILIAL D'ÉPARGNE-ÉTUDES POUR UN SEUL ÉTUDIANT

Inventaire du portefeuille

Au 30 juin 2024

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Catégorie d'actifs	FNB	Nombre de parts	Valeur comptable (\$)	Valeur de marché (\$)	% des placements
<b>Actions canadiennes</b>					
	FNB BMO canadien de dividendes	2 526 652	49 761 994 \$	50 052 976 \$	0,88 %
	FINB BMO MSCI Canada ESG Leaders	355 260	12 077 622	12 007 788	0,21 %
	FINB BMO S&P TSX composé plafonné	12 289 922	357 477 405	359 172 971	6,31 %
<b>Titres à revenu fixe</b>					
	FINB BMO obligations totales	111 160 170	1 528 619 588 \$	1 505 108 710 \$	26,45 %
	FINB BMO titres adossés à des créances hypothécaires canadiens	2 460 757	72 750 296	72 493 901	1,27 %
	FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme	54 899 404	831 082 444	818 550 114	14,38 %
	FINB BMO obligations fédérales à moyen terme	13 046 841	189 282 202	186 113 187	3,27 %
	FINB BMO obligations de sociétés à court terme	69 897 360	949 177 092	942 216 413	16,55 %
	FNB BMO obligations à très court terme	1 484 557	72 605 846	72 401 845	1,27 %
<b>Actions internationales</b>					
	FINB BMO MSCI EAFE	15 235 540	350 137 429 \$	345 389 692 \$	6,07 %
<b>Titres du marché monétaire</b>					
	BMO Fonds du marché monétaire FNB séries	16 627 620	832 228 430 \$	829 551 962 \$	14,57 %
<b>Actions américaines</b>					
	FINB BMO MSCI USA ESG Leaders	272 000	10 294 680 \$	14 527 520 \$	0,26 %
	FINB BMO S&P 500	5 217 605	429 334 982	425 704 392	7,48 %
	FNB BMO américain de dividendes	1 423 009	58 594 068	58 585 281	1,03 %
<b>Grand Total</b>		<b>306 896 697</b>	<b>5 743 424 078</b>	<b>5 691 876 752</b>	<b>100 %</b>